

COMPTE RENDU REUNION DU 18 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.
Absents excusés : Madame Frédérique DUSSEAU, M Gérard VILLETORTE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée DUPOUY

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

TRACTEUR :

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du tracteur JOHN DEERE 6200 – 8371PY40 - 1^{ère} mise en circulation 30/12/97,

Vu les 3 devis présentés par la Société JOHN DEERE, LANDIMAT et KUBAGRI et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de la société LANDIMAT –RD 924 - 40250 LAMOTHE
- de faire l'acquisition d'un tracteur New Holland T5.95 NEUF – Cabine 4M – 99CV, auprès de LANDIMAT RD 924 - 40250 LAMOTHE, moyennant le prix de :

| | |
|---------|-------------|
| H.T | 40.500,00 € |
| TVA 20% | 8.100,00 € |
| TTC | 48.600,00 € |

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à effectuer toutes les formalités inhérentes à cette opération.

- D'autoriser la reprise par ce même établissement, du tracteur JOHN DEERE 6200 - 8371PY40 – année 1997, pour un montant de 10.000€.

- D'autoriser Monsieur le Maire à contracter le prêt relatif au financement intégral de la différence entre le prix TTC et celui de la reprise, soit 38.600 € sur 7ans au taux de 0,79%, 1^{ère} échéance à 12 mois de la livraison soit : 7 x 5.693,50 €

- D'accepter les frais de dossier : 80.00 € et le coût de la carte grise 68,76 €

- De prévoir l'ouverture des crédits correspondants au budget en section d'Investissement

Article 2182/1606 dépenses : 49.000,00 €

Article 2313/9502 dépenses : -10.000,00 €

Recette : Compte 1641 : Emprunt 39.000,00 €

- d'autoriser M le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires au dossier.

URBANISME :

Des réunions et ateliers sont organisés à la CCPT pour finaliser le SCOT et le PLUI ; le PADD sera prochainement présenté par le cabinet en charge de l'étude,

AD'AP : DEVIS ET DEMANDE DE DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)

N'ayant pu bénéficier du FSIPL (fonds de soutien à l'investissement public local) 1^{ère} enveloppe au titre de l'année 2016, la commune sollicite la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Après examen des devis, sont retenus :

- la rampe d'accès pour la bibliothèque (Handinormes), une boucle à induction pour la mairie, le devis de l'entreprise Baptistan pour l'aménagement de l'accès des cimetières, un toilette accès PMR à la grange Tèchené (achat ou construction).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de faire réaliser, échelonnés sur une période triennale, les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapées, des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la commune de Carcarès-Sainte-Croix

- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ces investissements selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses HT relatives aux travaux AD'AP voirie et ERP :

Article 2158/1605 : 22 980.53 €

- DETR : 6 894.16 €

- CCPT subvention d'équipement : 11 490.27 €

- Part Communale (fonds libres) 4 596.11 €

- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

ONF : COUPES A DESIGNER ET A METTRE EN VENTE EN 2017

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2017 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2017 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE VALIDÉ :

| N° de parcelle | Essence | Nature technique de la coupe | Surface totale de la parcelle | surface parcourue en coupe | volume estimé | Valeur estimée | Age des bois |
|----------------|--------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------|----------------|--------------|
| 4 | PIN MARITIME | RASE | 1,69 | 1,69 | 170 | 5 100 € | 61 |

COUPES REPORTEES OU ANNULEES :

| N° de parcelle | Essence | Nature technique de la coupe | Surface totale de la parcelle | surface parcourue en coupe | Report / Annulation | Année de report | Motif |
|----------------|--------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|
| 13 | PIN MARITIME | E2 | 0,98 | 0,98 | Report | 2021 | E1 exploitée en 2016 |

Le Conseil Municipal décide que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF soit en vente par Appel d'Offres soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de M. le Maire lors de la mise en vente.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

ARBRE A PAIN :

L'association fait appel aux communes pour des dons ; Monsieur LABAT sera contacté pour établir un devis relatif à des travaux à effectuer à la grange Tèchené.

SIETOM :

Le SIETOM a adressé à chaque commune le rapport annuel sur le tri, il convient d'apporter des améliorations en matière de tri sur notre commune.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Des travaux d'électricité sont nécessaires au Presbytère, l'électricien sera contacté , vérifier également la VMC à l'ancienne école; Des travaux de plomberie sont aussi à réaliser au 1er étage (vase à expansion à regonfler).

APAVE SALLE DES FETES :

Les installations électriques de la salle du Foyer des Jeunes feront l'objet d'un contrôle annuel par l'APAVE, dont le contrat est accepté ; le rendez-vous est programmé pour la fin du mois.

SDIS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport n'a pas été remis suite à la visite du SDIS lors de la réception des travaux de la salle du Foyer des jeunes, le 10 mars 2016, Madame PINTOT à la Sous-Préfecture sera consultée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,